

## Les personnels enseignants de l'enseignement supérieur du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche Année 2023

En 2023, 91 880 enseignants sont en fonction dans les établissements publics d'enseignement supérieur. Parmi eux, 55 210 appartiennent aux corps des enseignants-chercheurs titulaires (y compris les corps à statuts spécifiques et les hospitalo-universitaires), 12 700 sont des enseignants du second degré titulaires et 23 970 sont des enseignants contractuels (hors chargés d'enseignement vacataires, agents temporaires vacataires et enseignants invités). Entre 2022 et 2023, l'effectif total des enseignants du supérieur est resté stable. Parmi les enseignants-chercheurs titulaires, 46 % des maîtres de conférences et 30 % des professeurs des universités sont des femmes.

Pelageya Cardon  
Hiatini Tekohuotetua  
DGRH A1-1

Les personnels enseignants de l'enseignement supérieur se répartissent en trois grandes catégories : les enseignants-chercheurs titulaires (60 %), les enseignants du second degré affectés dans l'enseignement supérieur (14 %) et les enseignants contractuels (26 %) (*figures 1 et 2*). Les enseignants-chercheurs titulaires (y compris les corps à statuts spécifiques et les hospitalo-universitaires) se composent de 39 % de professeurs des universités et assimilés (PR) et de 61 % de maîtres de conférences et assimilés (MCF).

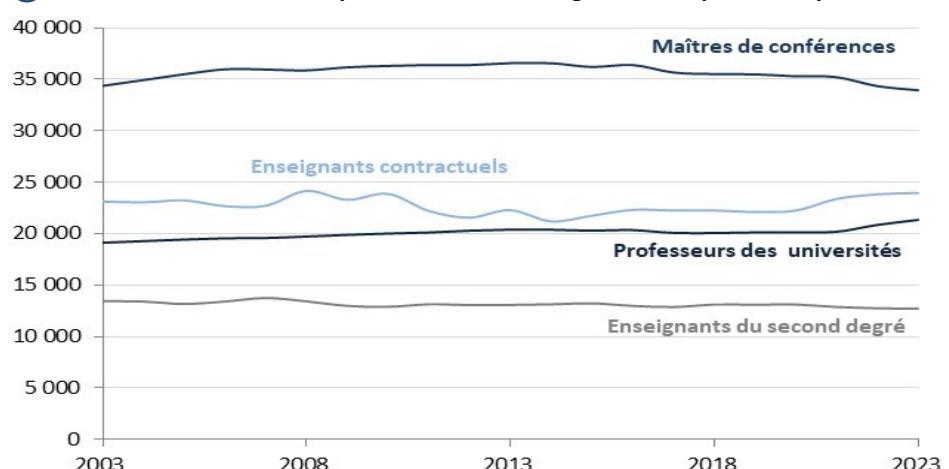
La catégorie des enseignants contractuels réunit les doctorants contractuels effectuant un service d'enseignement (28 %), les attachés temporaires d'enseignement et de recherche (20 %), les contractuels des disciplines hospitalo-universitaires (18 %), les contractuels LRU et les enseignants associés (11 % chacun), les professeurs du second degré et les enseignants du second degré.

### Les effectifs des enseignants du supérieur se stabilisent depuis une dizaine d'années

L'effectif total des enseignants du supérieur a augmenté de 2 % au cours des vingt dernières années, variant de 89 960 en 2003 à 91 880 en 2023. Les effectifs des PR ont augmenté de 12 % et ceux des enseignants contractuels de 4 %. En revanche, les effectifs des enseignants du second degré ont diminué de 5 % et ceux des MCF de 1 %.

L'effectif total des enseignants du supérieur s'est stabilisé de 2013 à 2023 (- 0,4 %), ceux des MCF et des enseignants associés (11 % chacun), les professeurs du second degré ont diminué

### ① Évolution de l'effectif des personnels de l'enseignement supérieur depuis 2003



Sources : DGRH A1-1 / GESUP 2 - RHSUPINFO - Enquêtes sur la situation des enseignants contractuels

  
**MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'ESPACE**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**Direction générale  
des ressources humaines (DGRH) :**

72, rue Regnault  
75243 Paris Cedex 13

**Directeur de la publication :**

Christophe Géhin

**Rédactrice en chef :**

Falilath Adedokun

ISSN 2826-2999

e-ISSN 2740-8787

## ② Enseignants en activité dans l'enseignement supérieur en 2023

	Professeur des universités et assimilés	Maître de conférences et assimilés	Enseignants du second degré	Doctorants contractuels avec mission d'enseignement (1)	Attachés temporaires d'enseignement et de recherche (2)	Enseignants associés	Lecteurs et maîtres de langue	Professeurs contractuels sur emplois vacants du second degré	Contractuels LRU	Chefs de clinique, AHU, PHU (3)	Total
Groupe de disciplines CNU											
Groupe 1 : Droit et Science politique	1 474	2 402		445	710	240		61	161		5 493
Groupe 2 : Sciences économiques et de gestion	1 215	2 756	1 805	226	464	514		288	396		7 664
<b>Sous-total : Droit-Economie-Gestion</b>	<b>2 689</b>	<b>5 158</b>	<b>1 805</b>	<b>671</b>	<b>1 174</b>	<b>754</b>		<b>349</b>	<b>557</b>		<b>13 157</b>
Groupe 3 : Langues et Littératures	1 620	3 813	4 070	324	584	54	828	557	515		12 365
Groupe 4 : Sciences humaines	2 192	4 276	819	730	868	363		131	184		9 563
Groupe 12 : Interdisciplinaire	681	1 857	1 791	135	283	256	1	146	161		5 311
Théologie	22	23		4	2				4		55
<b>Sous-total : Lettres-Sciences humaines</b>	<b>4 515</b>	<b>9 969</b>	<b>6 680</b>	<b>1 193</b>	<b>1 737</b>	<b>673</b>	<b>829</b>	<b>834</b>	<b>864</b>		<b>27 294</b>
Groupe 5 : Mathématiques et Informatique	2 209	4 142	1 109	857	539	111		80	161		9 208
Groupe 6 : Physique	946	1 332	599	327	63	9		18	21		3 315
Groupe 7 : Chimie	1 138	1 913	165	545	117	19		8	48		3 953
Groupe 8 : Sciences de la terre	454	806		260	61	9		1	18		1 609
Groupe 9 : Sciences de l'ingénieur	2 436	4 294	1 784	758	370	160		81	200		10 083
Groupe 10 : Biologie et Biochimie	1 409	2 969	424	690	230	51		22	58		5 853
<b>Sous-total : Sciences-Techniques</b>	<b>8 592</b>	<b>15 456</b>	<b>4 081</b>	<b>3 437</b>	<b>1 380</b>	<b>359</b>		<b>210</b>	<b>506</b>		<b>34 021</b>
Pharmacie	614	1 104		96	64	85		3	16	68	2 050
Médecine	4 154	1 407				385				3 910	9 856
Odontologie	164	309				51				367	891
Autres sections de santé	13	38		2	2	16		19	40		130
<b>Sous-total : Santé</b>	<b>4 945</b>	<b>2 858</b>		<b>98</b>	<b>66</b>	<b>537</b>		<b>22</b>	<b>56</b>	<b>4 345</b>	<b>12 927</b>
Corps spécifiques affectés dans des grands établissements (hors CNU)	568	463									1 031
Non renseigné			134	1 216	450	384	81	419	768		3 452
<b>Total</b>	<b>21 309</b>	<b>33 904</b>	<b>12 700</b>	<b>6 615</b>	<b>4 807</b>	<b>2 707</b>	<b>910</b>	<b>1 834</b>	<b>2 751</b>	<b>4 345</b>	<b>91 882</b>

Sources : DGRH A1-1 / GESUP 2 - RHSUPINFO - *Enquêtes sur la situation des enseignants contractuels / Les données sur les personnels HU contractuels sont de 2022.*

(1) 12 540 doctorants contractuels n'ont pas d'activité d'enseignement sur un total de 19 155 doctorants contractuels, soit 65 %. Depuis 2016, ils peuvent toutefois, sous conditions, cumuler des activités d'enseignement hors contrat doctoral.

(2) 3 885 ATER sont à temps plein et 922 à temps partiel, ce qui correspond à 4 346 équivalents temps plein.

(3) AHU : Assistants hospitalo-universitaires ; PHU : Praticiens hospitalo-universitaires.

(respectivement - 7 % et - 3 %), tandis que ceux des enseignants contractuels et des PR ont augmenté (+ 8 % et + 5 %). Entre 2022 et 2023, l'effectif total des enseignants du supérieur est resté stable (+ 0,2 %).

La création d'une nouvelle voie temporaire de promotion interne d'accès au corps des PR (décret n°2021-1722 du 20/12/2021), a permis d'augmenter leur part parmi les enseignants-chercheurs titulaires (+ 3 points par rapport à 2020). Sur les 1 200 repyramides prévus sur la période 2021-2023, 1 152 ont été prononcés, soit 96%.

### Les enseignants-chercheurs relevant des Sciences-Techniques sont les plus nombreux

Variant peu dans le temps, les effectifs des enseignants-chercheurs titulaires (hors corps spécifiques) – MCF et PR – se répartissent, selon leur appartenance

disciplinaire, pour près de la moitié d'entre eux (44 %) dans la grande discipline des Sciences-Techniques, 27 % en Lettres-Sciences humaines et 14 % à la

Droit-Economie-Gestion se répartissent

entre le Droit-science politique et les Sciences économiques.

Fois en Droit-Economie-Gestion et en

Santé.

Entre 2013 et 2023, seuls les effectifs en

Droit-Economie-Gestion ont augmenté

(+ 3 %), tandis que ceux des autres

grandes disciplines ont reculé : Santé

(- 3 %), Lettres-Sciences humaines et

Sciences-Techniques (- 4 % chacun).

Au sein des Sciences-Techniques, 28 %

des effectifs relèvent du groupe discipli-

naire des Sciences de l'ingénieur, 26 %

des Mathématiques-informatique, 18 %

de la Biologie-biochimie, 13 % de la Chi-

mie, 10 % de la Physique et 5 % des

Sciences de la terre (*figure 3*).

La grande discipline des Lettres-Sciences

humaines se compose pour l'essentiel

d'enseignants-chercheurs titulaires qui

relèvent des Sciences humaines (45 %),

des Langues-littératures (37 %), puis du

groupe Interdisciplinaire (18 %).

Les effectifs de la grande discipline du Droit-Economie-Gestion se répartissent

entre le Droit-science politique et les

Sciences économiques.

Fois en Droit-Economie-Gestion et en

Santé.

### Les enseignants-chercheurs dont le statut est spécifique

Parmi les 55 213 enseignants-

chercheurs titulaires, 1 031 (soit 2 %)

appartiennent à des corps à statuts par-

ticuliers. Ces statuts, assimilés aux corps

universitaires, répondent à des missions

particulières (conservation et mise en

valeur du patrimoine par exemple) et/

ou sont spécifiques à certains établissem-

ents.

Les principaux corps représentés sont :

les astronomes et astronomes adjoints,

les physiciens et physiciens adjoints, les

directeurs d'études et maîtres de confé-

rences de l'École pratique des hautes

études, de l'École nationale des chartes

et de l'École française d'Extrême-Orient,

les professeurs et maîtres de conférences du Muséum national d'Histoire naturel, les directeurs d'études et maîtres de conférences de l'École des hautes études en sciences sociales ([Voir sources](#)).

### Les enseignants-chercheurs sont principalement en fonction dans les universités

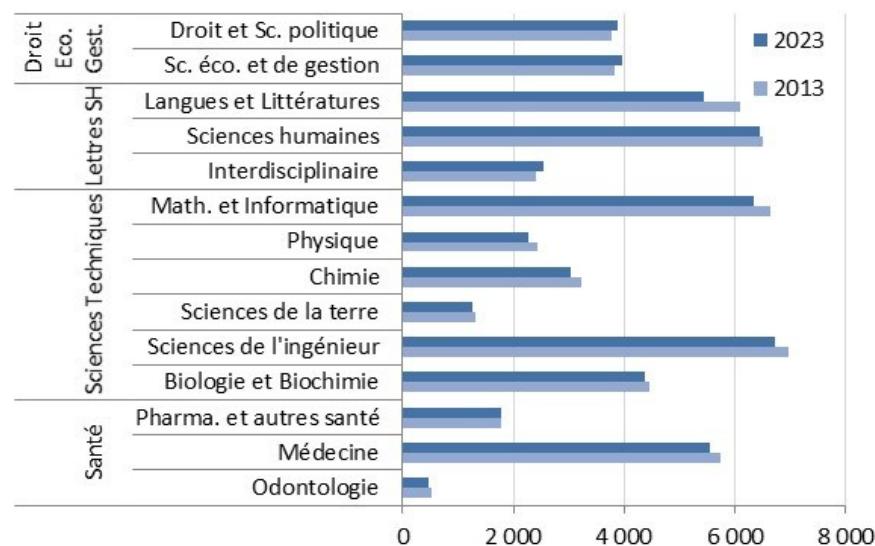
La plupart (92 %) des enseignants-chercheurs en fonction sont affectés dans les universités et les universités de technologie. Les 8 % restants sont affectés dans les écoles d'ingénieurs et les autres établissements (écoles normales supérieures, instituts d'études politiques, grands établissements, etc.).

À cette population, s'ajoutent 2 175 enseignants-chercheurs (soit 4 % de la totalité des enseignants-chercheurs) qui ne sont pas en fonction dans des établissements relevant du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche : ils sont pour moitié en position de détachement et pour moitié en congé ou en disponibilité.

### La dynamique de recrutement des enseignants-chercheurs assure leur renouvellement

En 2023, 2 317 enseignants-chercheurs, MCF et PR (hors corps spécifiques) ont été recrutés, alors que 1 217 ont pris leur retraite ([figure 4](#)). Cependant, le recrutement de la plupart des PR s'effectuant parmi les MCF, ces derniers ne sortent pas de la population des enseignants-chercheurs tout en étant complétés comme nouvellement recrutés.

### ③ Effectifs d'enseignants-chercheurs titulaires par groupe de disciplines CNU



Sources : DGRH A1-1 / GESUP 2 - RHSUPINFO

Champ : Enseignants-chercheurs hors corps spécifiques.

Outre la retraite, il existe par ailleurs d'autres modes de sortie de la population des enseignants-chercheurs (comme le décès ou la démission).

### L'âge moyen et l'âge au recrutement des enseignants-chercheurs varient selon les disciplines

nécessitait pas d'habilitation à diriger des recherches (HDR). Ainsi, les recrutements s'opéraient à un âge plus jeune (moins de 40 ans en moyenne).

Les PR relevant des Lettres-Sciences humaines sont recrutés parmi des MCF en moyenne un peu plus âgés que dans les autres disciplines.

Les MCF ont en moyenne 48 ans, avec peu de variation d'une discipline à l'autre ([figure 5](#)). Les MCF relevant de la santé sont les plus jeunes (46 ans).

Les PR ont en moyenne 55 ans, les plus âgés étant en Lettres-Sciences humaines (56 ans), et les plus jeunes en Droit-Economie-Gestion (52 ans).

Cela s'explique pour ces derniers, en partie, en raison de l'une des voies de recrutement. En effet, jusqu'en 2015, l'agrégation était le principal moyen d'entrer dans le professorat, ce qui ne

### Les femmes restent moins nombreuses que les hommes, bien que leur proportion augmente

En 2023, la population des enseignants-chercheurs est davantage composée d'hommes (60 %) que de femmes (40 %). La proportion de femmes est bien plus importante chez les MCF (46 %) que parmi les PR (30 %) ([figure 4](#)). Même si avec la mise en œuvre du repartage, le taux de féminisation des PR s'est notamment accéléré ces dernières

### ④ Effectifs des enseignants-chercheurs titulaires recrutés, en activité et partant à la retraite en 2023

Grande discipline	Maîtres de conférences						Professeurs des universités					
	Recrutements (1)		En activité (2)		Départs en retraite (3)		Recrutements (1)		En activité (2)		Départs en retraite (3)	
	Total	Part de Femmes	Total	Part de Femmes	Total	Part de Femmes	Total	Part de Femmes	Total	Part de Femmes	Total	Part de Femmes
Droit-Economie-Gestion	236	47%	5 158	51%	56	34%	51	33%	2 689	37%	43	23%
Lettres-Sciences humaines	511	58%	9 969	59%	200	54%	209	59%	4 515	46%	220	35%
Sciences-Techniques	487	30%	15 456	34%	184	27%	289	27%	8 592	22%	262	18%
Santé	274	51%	2 858	54%	39	36%	260	38%	4 945	27%	213	22%
<b>Total</b>	<b>1 508</b>	<b>46%</b>	<b>33 441</b>	<b>46%</b>	<b>479</b>	<b>40%</b>	<b>809</b>	<b>39%</b>	<b>20 741</b>	<b>30%</b>	<b>738</b>	<b>25%</b>

Sources : DGRH A1-1 / GESUP 2 - RHSUPINFO - ANTEE/FIDIS

Champ : Enseignants-chercheurs hors corps spécifiques.

(1) Enseignants-chercheurs recrutés par concours au cours de l'année civile 2023 (hors mutation et détachement).

(2) Enseignants-chercheurs en activité dans les établissements d'enseignement supérieur au 31/12/2023.

(3) Les départs à la retraite sont ceux qui ont été enregistrés au cours de l'année civile 2023.

années. En effet, la part des femmes est passée de 27% en 2020 à 30% en 2023, soit une hausse de 3 points après deux ans de stagnation.

La progression du nombre de recrutement de femmes devraient continuer à croître au cours des prochaines années (**figure 6**).

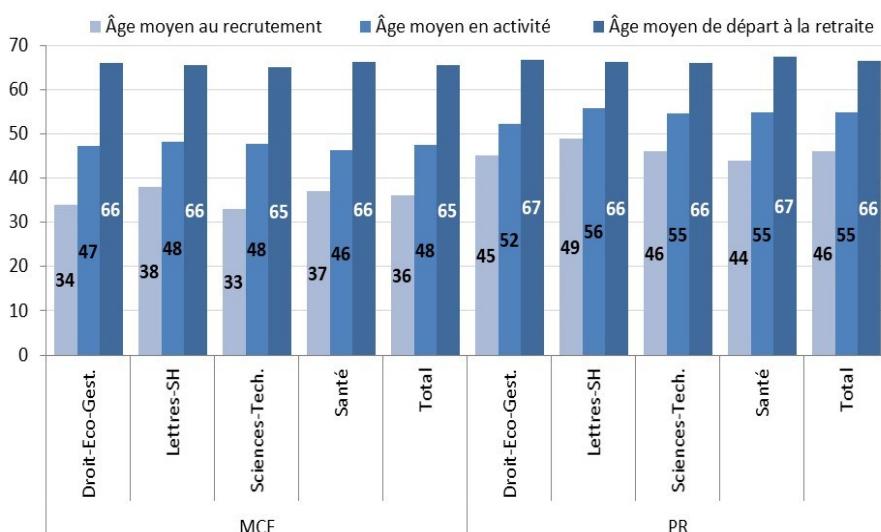
Des écarts sexués sont également observables au niveau des grandes disciplines : chez les MCF, les femmes sont majoritaires en Lettres-Sciences humaines (59 %) et en Santé (54 %), mais minoritaires en Sciences-Techniques (34 %). Pour les PR, leur proportion est plus faible dans toutes les disciplines, allant de 46 % en Lettres-Sciences humaines à seulement 22 % en Sciences-Techniques. Les écarts entre le corps des PR et celui des MCF s'expliquent principalement par le fait que les femmes MCF soutiennent moins souvent l'HDR que les hommes et candidatent relativement moins aux fonctions de PR.

Ces différences trouvent leur origine avant l'entrée dans le monde professionnel universitaire : dès le doctorat, la proportion de femmes diffère sensiblement selon les disciplines.

### **Un peu moins d'un enseignant-chercheur sur dix est de nationalité étrangère**

Parmi les enseignants-chercheurs titulaires, 8 % sont étrangers. Si les écarts de la proportion d'étrangers entre les

**(5) Âges moyens des enseignants-chercheurs titulaires recrutés<sup>(1)</sup>, en activité et partant à la retraite en 2023**



Sources : DGRH A1-1 / RHSUPINFO - ANTEE/FIDIS

Champ : Enseignants-chercheurs hors corps spécifiques.

(1) Recrutements par concours (hors mutation et détachement).

corps sont ténus (9 % de MCF, contre 7 % de PR), ils sont en revanche un peu plus prononcés entre les disciplines (**figure 7**).

Alors que près d'un enseignant-chercheur sur dix est étranger en Lettres-Sciences humaines et en Sciences-Techniques (9 %), ils ne sont que 5 % en Droit-Economie-Gestion et 3 % en Santé. Par ailleurs, parmi les 1 031 enseignants relevant des corps spécifiques, 13 % sont étrangers.

Les deux tiers des enseignants-chercheurs de nationalité étrangère sont originaires de l'Union européenne (82 % des PR contre 59 % des MCF).

### **Les enseignants du second degré relèvent majoritairement des Lettres-Sciences humaines**

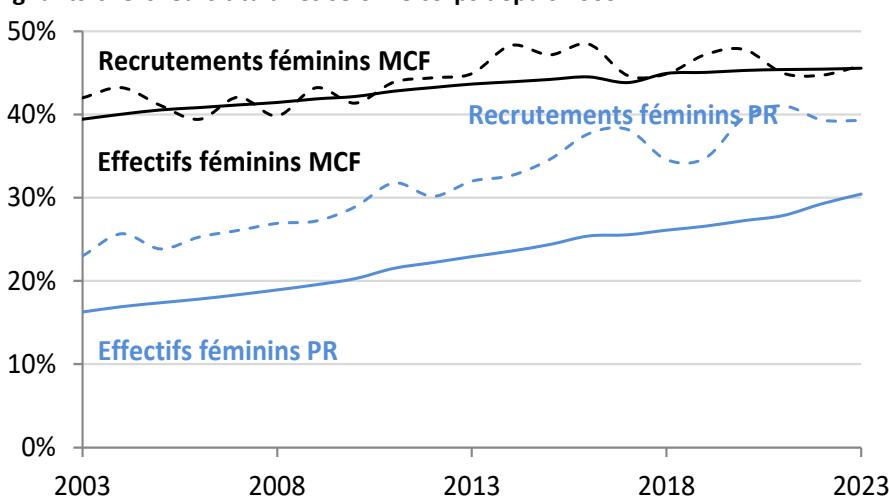
Parmi les 12 700 enseignants du second degré affectés dans l'enseignement supérieur, 54 % appartiennent au corps des professeurs agrégés, 45 % à celui des professeurs certifiés et 1 % (soit 119 enseignants) à d'autres catégories telles que les conseillers principaux d'éducation ou les enseignants de statut particulier, comme ceux de l'ENSAM (École nationale supérieure des arts et métiers) (**figure 8**).

La répartition des enseignants du second degré affectés dans l'enseignement supérieur entre professeurs certifiés et professeurs agrégés est stable. Ces derniers représentent un peu plus de 50 % des effectifs depuis le début des années 2000.

La plupart (93 %) des enseignants du second degré sont affectés dans les universités et les universités de technologie. Les 7 % restants sont affectés dans les écoles d'ingénieurs et les autres établissements (écoles normales supérieures, instituts d'études politiques, grands établissements, etc.).

Un peu plus de la moitié des enseignants du second degré relèvent des Lettres-Sciences humaines, près d'un tiers des Sciences-Techniques et 14 % du Droit-Economie-Gestion.

**(6) Évolution de la part des effectifs et des recrutements féminins d'enseignants-chercheurs titulaires selon le corps depuis 2003**



Sources : DGRH A1-1 / GESUP 2 - RHSUPINFO - ANTEE/FIDIS

Champ : Afin de permettre les comparaisons temporelles, la figure est réalisée hors enseignants-chercheurs relevant des corps spécifiques et hors article 46.3, agrégation, mutation et détachement.

Parmi les enseignants du second degré qui relèvent des Sciences-Techniques, près des trois quarts appartiennent au corps des professeurs agrégés, contre un peu moins de la moitié en Droit-Economie-Gestion et en Lettres-Sciences humaines.

La représentation féminine parmi les enseignants du second degré affectés au supérieur a progressé, atteignant 48 % en 2023 (+ 6 points sur ces 15 dernières années). Cette proportion varie selon les disciplines : majoritaire en Lettres-Sciences humaines (59 %) et en Droit-Economie-Gestion (52 %), elle reste minoritaire en Sciences-Techniques (27 %). L'âge moyen des enseignants du second degré est de 50 ans en 2023.

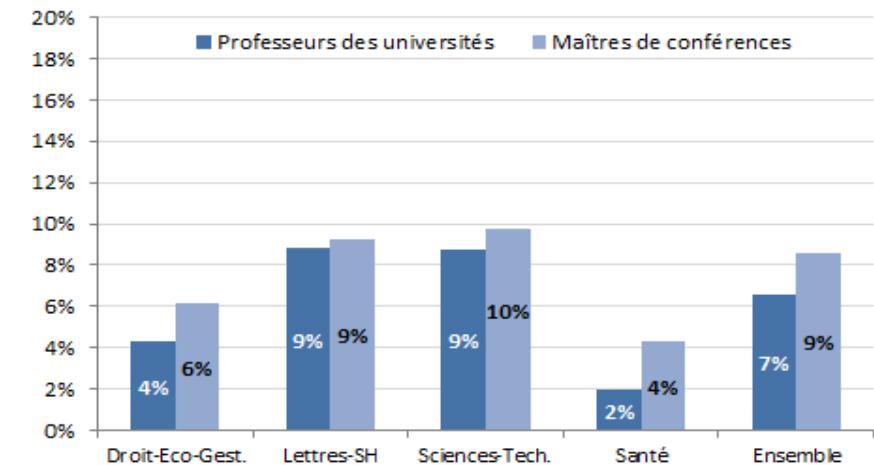
### Les doctorants contractuels sont les enseignants contractuels les plus nombreux

Parmi les enseignants contractuels, la catégorie des doctorants contractuels qui effectuent un service d'enseignement est la plus importante, avec 28 % des effectifs en 2023 (*figure 9*). Le contrat de doctorant contractuel, créé en 2009, s'est progressivement substitué aux contrats d'allocation de recherche et de monitorat d'initiation à l'enseignement supérieur, ce qui explique l'essor des doctorants contractuels parallèlement au déclin des moniteurs – puis à leur extinction – depuis 2010. La proportion de doctorants contractuels enseignants (ou ex-moniteurs) a augmenté jusqu'en 2013 (38 %), avant de diminuer. L'augmentation du nombre de doctorants contractuels a contrasté avec la diminution du nombre d'attachés temporaires d'enseignement et de recherche (ATER), en particulier depuis le milieu des années 2000. En 2023, les ATER représentent 20 % des enseignants contractuels contre 32 % en 2004.

La part des enseignants associés tend également à diminuer lentement : ils ne représentent plus que 11 % des enseignants contractuels, contre 14 % en 2004.

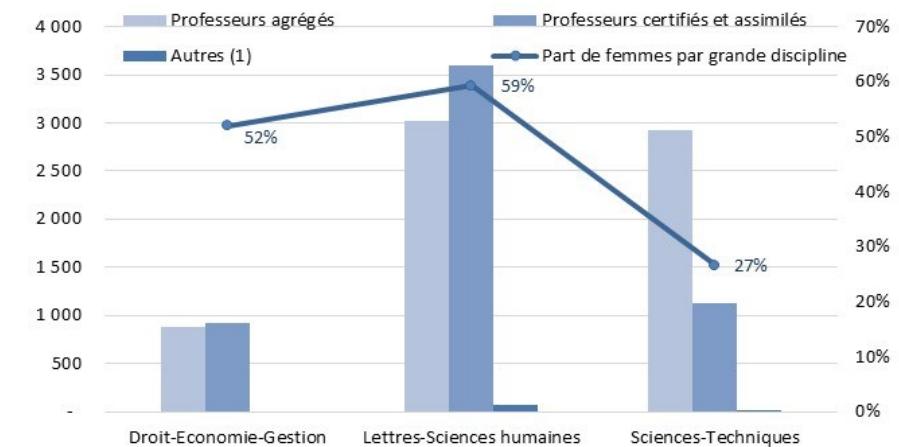
En revanche, les effectifs des enseignants contractuels des disciplines hospitalo-universitaires apparaissent plutôt stables sur la période étudiée. Ils varient

### ⑦ Enseignants de nationalité étrangère en fonction dans l'enseignement supérieur en 2023



Source : DGRH A1-1 / RHSUPINFO

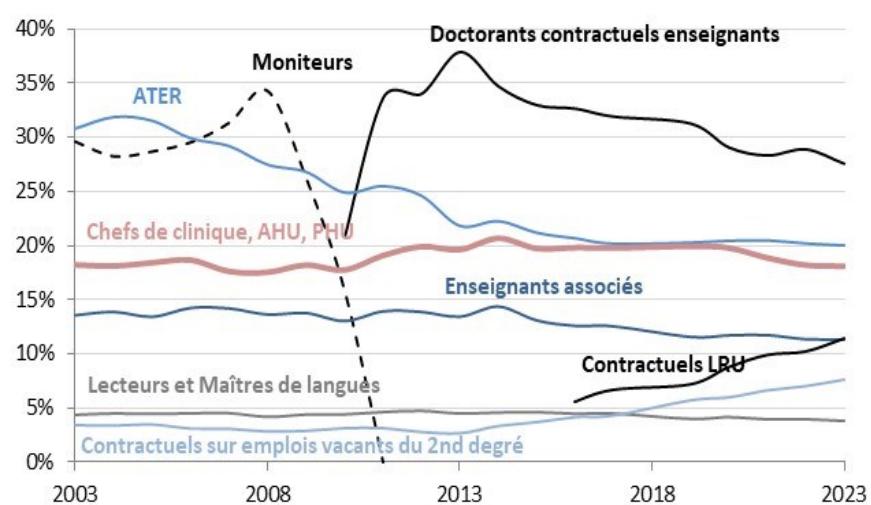
### ⑧ Enseignants du second degré en fonction dans l'enseignement supérieur en 2023



Source : DGRH A1-1 / RHSUPINFO

(1) Psychologues de l'Éducation Nationale, Conseillers principaux d'éducation, Professeurs de l'École nationale supérieure des Arts et Métiers (ENSAM)... La discipline est connue pour 87 enseignants du second degré appartenant à la catégorie « Autres » (sur 119). Au total, tous corps confondus et Autres, la discipline n'est pas renseignée pour 134 enseignants.

### ⑨ Répartition des enseignants contractuels en fonction dans l'enseignement supérieur selon le statut depuis 2003



Source : DGRH A1-1 / Enquêtes sur la situation des enseignants contractuels.

selon les années entre 18 % et 21 %. Les catégories les moins nombreuses sont celles des contractuels LRU, des lecteurs et maîtres de langues, ainsi que des professeurs contractuels sur emplois vacants du second degré. Relativement stables dans le temps, les lecteurs et maîtres de langues concentrent, selon les années, de 4 % à 5 % des enseignants contractuels. Les professeurs contractuels sur emplois vacants du second degré augmentent depuis le milieu des années 2010, passant de 3 % des effectifs contractuels en 2014 à 8 % en 2023. En 2023, 2 751 contractuels LRU sont dénombrés (contre 1 005 en 2016), soit 11 % des enseignants contractuels (+ 5 points en 7 ans). Trois autres catégories contractuelles participent également à l'enseignement supérieur : les enseignants invités, les chargés d'enseignement vacataires et les agents temporaires vacataires. Les invités et les vacataires assurent généralement un nombre sensiblement réduit d'heures d'enseignement comparé aux autres catégories d'enseignants. Plus de 1 100 enseignants (recensés dans 91 % des établissements publics d'enseignement supérieur). ■

## Sources/Définitions/Méthodologie

- Les données statistiques portant sur les enseignants-chercheurs titulaires sont issues des fichiers de gestion de la Direction générale des ressources humaines (DGRH) du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESR). Le terme « enseignants-chercheurs » concerne ici les professeurs des universités (PR) et les maîtres de conférences (MCF) universitaires et hospitalo-universitaires, ainsi que les corps assimilés (sauf précision contraire).
- Les corps spécifiques sont : les directeurs d'études et maîtres de conférences de l'École des hautes études en sciences sociales, de l'École pratique des hautes études, de l'École nationale des chartes et de l'École française d'Extrême-Orient, les professeurs et maîtres de conférences du Muséum national d'Histoire naturelle, les astronomes et astronomes adjoints, les physiciens et physiciens adjoints, les professeurs du Conservatoire national des arts et métiers, les professeurs du Collège de France, les professeurs de l'École centrale des arts et manufactures.
- Les données statistiques portant sur les enseignants contractuels proviennent d'une enquête annuelle réalisée auprès des établissements. Les données relatives aux agents relevant de l'article L. 954-3 du code de l'éducation (dits « contractuels LRU ») — créés par la loi n° 2007-1199 du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités — sont, depuis 2016, considérées comme suffisamment fiables pour être introduites dans la présente publication.
- Les données statistiques relatives aux enseignants titulaires qui figurent dans la présente note sont observées au 31/12/2023. Elles sont considérées comme représentatives de l'année 2023. Les enseignants contractuels sont recensés pour l'année universitaire 2022-2023.
- Le découpage disciplinaire est celui des sections du Conseil national des universités (CNU), y compris pour les enseignants du second degré auxquels est attribuée la section CNU correspondant à leur spécialité disciplinaire.
- Certains indicateurs de la présente note diffèrent de ceux de la fiche n°4 de *L'état de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en France* (publication.enseignementsup-recherche.gouv.fr/eessr/FR). Par exemple, les périmètres des enseignants contractuels des deux publications ne correspondent pas exactement, celui de la fiche n° 4 incluant notamment les invités. Les données relatives au recrutement diffèrent également de celles présentées dans la *Note de la DGRH* consacrée à ce thème, cette dernière n'incluant pas les données de la Santé, contrairement à la présente note.

## En savoir plus

Le Gendre M. (2024), « La campagne de recrutement et d'affectation des maîtres de conférences et des professeurs des universités - Session 2023 », MESR, *Note de la DGRH*, n° 6.

Beaurenaud A.-S. (2024), « Les enseignants contractuels affectés dans l'enseignement supérieur - Année 2023 », MESR, *Note de la DGRH*, n° 3.

Adedokun F., Lorenzi R., Pépin C., Tourbeaux J. (2024) « Les dispositifs RH de la loi de programmation de la recherche (LPR) : repyramide, chaire de professeur junior, RIPEC — Années 2021-2022 », MESR, *Note de la DGRH*, n° 1.

Thomas J. et Tourbeaux J. (2022), « La place des enseignants-chercheurs étrangers relevant du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche », MESR, *Documents de travail de la DGRH*.

Toutes les études relatives aux personnels enseignants de l'enseignement supérieur, les fiches démographiques des sections du CNU et le panorama des personnels enseignants de l'enseignement supérieur sont publiés sur le site internet du ministère :

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid118435/bilans-et-statistiques.html>